Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260413-2026_04_01_06-DE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de Publication :

16 avril 2026

L'an deux mil vingt six
le treize avril à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mickaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : HAQUIN Mickaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, SOUBIRAN Vincent, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.
Absents excusés : Néant
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/04/01/06 : Liaisons douces : sollicitation du Fonds de concours de Dinan Agglomération / approbation du plan de financement

L'assemblée accepte de délibérer sur ce sujet mineur, bien qu'il ne soit pas expressément inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal a décidé, depuis 2025, de développer des liaisons douces en milieu rural ainsi que dans le centre-bourg.

Il précise que, lors de sa séance du 19 janvier 2026, l'assemblée a émis un avis favorable à la création de liaisons douces entre « La Croix Verte », « Queslain », « Les Ecotays » et « La Haute Ville ».

Les crédits suivants sont inscrits au budget primitif 2026 :
- Dépenses : article 2135-143 : 50 000 €
- Recettes : article 2135-143 : 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Sollicite le fonds de concours de Dinan Agglomération pour le programme de création des liaisons douces 2026, ainsi que pour les réalisations effectuées en 2025 ;
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux liaison douces Queslain, Les Ecotays, La Haute Ville, La Croix Verte (2026) :	37 766.77 €	Fonds de concours (Dinan Agglo) : (50 %)	39 821.75 €
Travaux liaisons douces bourg / salle polyvalente école (2025) :	8 214.23 €	Autofinancement : (50 %)	39 821.75 €
Travaux liaisons douces Croix Verte / Chêne Marqué colonnes de tri collectif (2025) :	19 112.50 €		
Signalétique / mobilier	14 550.00 €		
Total : 79 643.50 € H.T.		Total : 79 643.50 € H.T.	

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.